



Droit de garde exclusive

Par seb42

Bonjour

Je suis en instance de divorce avec 2 enfants, je suis retourné vivre chez mes parents, je passe au jaf dans 1 mois, mon mari refuse la garde alternée, je voulais savoir si c'est possible d'obtenir la garde exclusif au domicile de mes parents

Par yapasdequoi

Bonjour,

Rien ne l'interdit, mais il y a d'autres critères à prendre en compte comme la proximité de leur école, le confort du domicile, etc.

Il y a des tas de familles où 3 générations vivent ensemble.